

Réunion du Conseil du 19 avril 2022

MILC, 35 rue Raulin
salle 410 à partir de 09h30

Présent-es : Pierluigi BASSO (Lyon2, ICAR) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) ; Adrien BRESSON (doctorant, UJM, HISoMA) ; Madeleine BROSSIER (doctorante, Lyon3, Marge) ; Solène CAMUS (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Gilles DEL VECCHIO (directeur adjoint ED 3LA, UJM, ECLLA) ; Mélody DENONFOUX (secrétariat ED 3LA, Lyon2) ; Touriya FILI-TULLON (Lyon2, Passages XX-XXI) ; Natalia GAMALOVA (Lyon3, CEL) ; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon3, IETT) ; Caroline HILDEBRANDT (doctorante, ENS Lyon, IHRIM) ; Lucie METRAL (doctorante, Lyon 2, DDL) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Corrado NERI (Lyon3, IETT) ; Maïa PONSONNET (Lyon 2, DDL) ; Vincent RENNER (Lyon2, CeRLA) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE).

Excusé.es : Benoît AUCLERC (Lyon3, MARGE) ; Olivier BARA (Lyon2, IHRIM) ; Jean-Luc BAYARD (ENASE) ; Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon2, HISoMA) ; Eric DAYRE (ÉNS, CERCC) ; Anne DE FORNEL (CNSMD de Lyon) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) ; Sophie DE TOURNAY (secrétariat ED 3LA, Lyon 3) ; Denis JAMET (Lyon3, CEL) représenté par Natalia GAMALOVA ; Sibylle GOEPPER (Formations ED 3LA) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Françoise ROSE (Lyon 2, DDL) représentée par Maïa PONSONNET ; Corrado NERI (Lyon3, IETT) ; Julie SERMON (Lyon2, Passages XX-XXI) représentée par Touriya FILI-TULLON ; Jean-Luc STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon).

1. Informations diverses

1.1. Missions des doctorant.es : protocole

Il est demandé de bien télécharger les trois documents régulièrement actualisés : « Prise en charge par 3LA », « ODM avec frais » mis à jour en janvier 2022, « Etat de frais de mission » directement depuis la page *Financement* du site de 3LA : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article115>, au moment qui précède le départ en mission, soit **un mois** avant la tenue de la manifestation scientifique, et d'envoyer ces 3 documents avec les pièces stipulées sur la même page à Mme Samia CHAOUÏ, la gestionnaire des écoles doctorales.

Cette aide à la mission (colloque, séjour de recherche) peut être sollicitée une fois la thèse soutenue, à condition que l'inscription pédagogique et administrative soit effective pour l'année en cours et que la mission soit cofinancée par l'unité de recherche de rattachement. Un problème se pose cependant pour les docteur.es de Lyon2 qui ayant soutenu leur thèse avant le 31 décembre de l'année en cours, n'ont pas à s'inscrire.

1.2. Interdisciplinarité : 3LA et Infomaths.

Lucie METRAL, représentante des doctorant.es de Lyon2, informe qu'elle a été approchée par Théotime GROHENS, représentant des doctorant.es de l'ED 512 Infomaths pour un projet de regroupement interdisciplinaire, à la faveur d'invitations à des manifestations comme par exemple, la première Biennale des langues qui se tiendra du 19 au 22 mai 2022 au centre Berthelot et qui se propose d'aborder la diversité culturelle et linguistique à travers une approche résolument transdisciplinaire.

Le Conseil réagit très favorablement et reste attentif à l'évolution d'une telle initiative.

1.3. Demande d'affiliation à 3LA de deux chercheur.es sous tutelle de Lyon1 : Liuba PAPEO et Jean-Rémy HOCHMANN

Lecture est faite de la lettre de notre collègue adressée au Bureau de 3LA :

« Chers collègues,

Je suis chargé de recherche au CNRS, section 34 (sciences du langage), et travaille au sein de l'Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (INSB-INSHS) à Bron.

Avec ma collègue Liuba Papeo (Directrice de recherche CNRS section 34), nous dirigeons une équipe qui a pour ambition de comprendre les processus biologiques à l'origine de la pensée et des facultés linguistiques. Nous poursuivons cet objectif selon deux axes principaux :

- le développement cognitif. Au sein du babylab, nous étudions les bases cognitives présentes chez le jeune nourrisson au cours de premiers mois de vie et qui constituent les fondations du langage.

- la neurobiologie. A l'aide de techniques d'imagerie cérébrales (IRMf, EEG) et comportementales, nous testons la réalité biologiques des théories linguistiques.

Je joins une liste sélective de nos principales publications.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons nous rapprocher de l'école doctorale 3LA et sa composante "sciences du langage". Nous souhaiterions pouvoir faire profiter à nos étudiants des formations que vous pouvez offrir, et en retour offrir nos propres compétences.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer afin de discuter des modalités d'une affiliation de notre équipe de recherche à votre école doctorale.

Bien cordialement,

Jean-Rémy Hochmann

Chargé de Recherche CNRS

Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod - UMR5229

67, Bd Pinel

69675 Bron CEDEX

France »

Une liste nourrie de publications en anglais avec plusieurs items : *Negation, speech perception in infancy, Language of thought in infancy*, a été jointe au courrier.

Il est vrai, comme le rappelle Caroline HILDEBRANDT, qu'il existe déjà à l'ENS un parcours qui associe les sciences cognitives et la philosophie. Cependant, devant la perplexité causée par cette demande d'affiliation de la part de collègues qui relèvent de l'ED NSCo et dont l'UMR de rattachement est sous tutelle de Lyon1, Philippe MEUNIER accompagné de Maïa PONSONNET, Chargée de Recherche CNRS à l'UMR Dynamique du Langage, recevra Mme PAPEO et M. HOCHMANN le 24 mai à 14h30 au bureau des ED, 86 rue Pasteur, pour en savoir un peu plus sur leurs motivations et celles de leur équipe, et pour leur expliquer les contraintes du fonctionnement subtil des écoles doctorales et des établissements.

2. CSI 2022

Le comité de suivi individuel de thèse ne change pas dans sa conception en 2022 malgré les modifications annoncées par la LPR, autrement dit il ne se substitue pas à l'encadrement scientifique du/de la directeur/trice de la thèse, mais s'assure du bon déroulement du parcours

doctoral (avancement de la thèse, suivi des formations disciplinaires et transversales, prise en compte des conséquences de la pandémie liée à la Covid19 et d'éventuels arrêts liés à une maladie longue durée ou un congé maternité et/ou parental, etc.).

Il est rappelé que seul le formulaire du CSI avec nouvel en-tête 2022 est à utiliser et que l'on peut le télécharger sur le site de 3LA à la page *Parcours doctoral* : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article121>. L'apostille introductive a été légèrement amendée pour demander que le rapport soit **signé par tous les membres** du comité et qu'il soit envoyé au/à la doctorant.e avant le **15 juillet 2022** afin qu'il/elle le dépose sur les « documents complémentaires » de son compte sur la base SIGED.

Il est rappelé aussi aux unités de recherche de faire remonter à 3LA la constitution de leurs CSI pour validation rétroactive par l'École doctorale.

3. Campagne d'attribution des CDU 2022

Philippe MEUNIER propose une légère modification du dossier de candidature avec l'ajout sur la fiche n°3 intitulée « Avis et engagement du directeur/de la directrice de recherche », de la phrase suivante : « *Par le présent avis je m'engage à remplir et à signer la fiche bilan annuelle, et en particulier, à motiver la demande de réinscription dérogatoire à partir de l'année D5.* », afin d'éviter dans la mesure du possible certaines déconvenues rencontrées à plusieurs reprises par la Commission doctorale de suivi des thèses. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des 16 membres votants présents. C'est donc ce dossier de candidature 2022, à l'exclusion de tout autre, qu'il faut télécharger à la page *Financement* du site de 3LA : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article41>

Après échanges entre les membres du Conseil, il est décidé de reconduire l'expérience du concours d'attribution des CDU 2021, à savoir que pour éviter une situation ambiguë ou inconfortable, tout membre du Conseil pressenti directeur/trice ne pourra pas faire partie du jury, charge à lui/elle de trouver un.e remplaçant.e pour représenter son unité de recherche durant la durée du concours, et d'en informer la direction de l'École doctorale dans les meilleurs délais.

Le calendrier du concours d'attribution des CDU 2022, qui figure sur la notice de candidature 2022, a été annoncé par une brève d'actualité dès le 19 avril¹ ; il est fixé comme suit : le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de l'Ed 3LA à partir du **lundi 2 mai** (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article41>) et est à déposer le **mardi 14 juin à 14h au plus tard**. Les résultats de présélection seront publiés le **mercredi 29 juin**. Les auditions des candidat.es admissibles auront lieu **les jeudi 7 et vendredi 8 juillet**. La liste classée des candidat.es lauréat.es d'un contrat doctoral sera consultable sur le site de l'ED et transmise par courrier le **samedi 9 juillet 2022**.

Suite à une réunion en visioconférence le 12 avril 2022 entre le directeur de l'ED et les 5 représentant.es des doctorant.es des 4 établissements, ce sont Adrien BRESSON de l'UJM de Saint-Etienne et Solène CAMUS de Lyon 2 qui assisteront aux deux journées des auditions suivies des délibérations du jury d'attribution des CDU.

4. Formations disciplinaires et transversales

4.1. Formation transversale FIL en partenariat avec la Villa Gillet dans le cadre du Festival international de littérature de Lyon du 16 au 22 mai 2002.

Suite à la précédente réunion du Conseil du 1^{er} mars où a été remis en cause le devis présenté par la Villa Gillet², une réunion en visioconférence s'est tenue le 5 avril 2022 entre cette institution culturelle représentée par M^{mes} Catinca DUMITRASCU et Pauline HARTMANN, et l'ED 3LA représentée par Pascale TOLLANCE et Philippe MEUNIER pour clarifier les choses et exprimer notre

¹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve404>

² Voir <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

volonté de contribuer financièrement à cette formation sous la forme d'un volume horaire correspondant au temps consacré par l'autrice et l'auteur choisi.es au travail des doctorant.es et aux échanges avec eux/elles, et non sous la forme de « droits d'auteurs » et de frais d'hébergement et de restauration. Il ne s'agit pas de remettre en question la légitimité de cette formation transversale qui, comme l'ont souligné Solène CAMUS et Caroline HILDEBRANDT, se révèle être une expérience intellectuelle décisive grâce à la rédaction d'un premier article ou d'un premier blog.

Un nouveau devis a donc été envoyé par la Villa Gillet le 12 avril dont le montant moins élevé³ s'explique par le forfait de l'autrice nord-américaine Anne Boyer, laquelle a dû renoncer à sa participation pour cause de maladie. La formation portera donc finalement sur deux romans de 2021 et 2022 de l'écrivain belge Antoine Wauters, respectivement *Mahmoud ou la montée des eaux* et *Le musée des contradictions*. Le nouveau devis estime l'intervention de l'auteur invité à un volume de 7 heures – qui pourrait éventuellement être augmenté –, mais maintient contre toute attente une contribution pour frais d'hébergement et de restauration de 144 €. A défaut d'avoir pu faire entendre notre point de vue à la représentante de la Villa Gillet absente lors de la réunion du Conseil, l'ED prendra à nouveau contact avec M^{mes} DUMITRASCU et HARTMANN dans l'espoir d'arriver enfin à un accord.

4.2. Suite à une demande de Mélody DENONFOUX dont l'UdL exige qu'elle juge de la recevabilité des formations suivies à l'extérieur par les doctorant.es qui n'ont pas pris la peine de consulter au préalable le directeur ou les directeurs/trices adjoint.es de l'ED, des échanges nourris ont lieu pour définir et différencier formations transversales et formations disciplinaires, source d'erreurs répétées. Les représentant.es des doctorant.es participent activement à la discussion et plaident dans un premier temps pour de nouveaux intitulés comme par exemple **formations institutionnelles et parcours disciplinaires**, qui ont le mérite de lancer une réflexion de fond. Celle-ci devra nécessairement conduire à la prochaine réunion du Conseil et sur le site de l'ED à une meilleure compréhension et différenciation du double parcours doctoral.

5. Demande de dérogation pour utilisation de la langue anglaise

Dimitris DIMITRIOU, Lyon2, LARHRA, dir. Neil Davie. Sujet de la thèse : « Probabilité, déviance et dégénérescence dans la recherche et la politique britanniques et américaines sur le comportement humain : une analyse comparative et transhistorique ». Cette demande est accordée à l'unanimité des 12 membres votants présents en cette fin de réunion.

6. Questions diverses

La date des élections à la direction de l'ED imposée, rappelons-le, par la nouvelle accréditation qui commencera le 1^{er} septembre 2022, n'est pas traitée faute de temps. Néanmoins, dans la continuité de la réunion du Conseil, Pascale TOLLANCE, Mélody DENONFOUX et Philippe MEUNIER préparent un courrier qui est envoyé le mercredi 20 avril à la liste de diffusion des encadrant.es de 3LA :

« Élection à la direction de l'École doctorale 484-3LA

L'article 6 de l'arrêté de mai 2016 stipule que les directeurs/trices d'École doctorale sont nommé.es pour la durée de l'accréditation.

Compte-tenu de la nouvelle accréditation à partir du 1er septembre 2022, l'élection à la direction de l'ED 484-3LA est fixée par l'article 6 de l'arrêté de mai 2016 portant sur le doctorat.

Le Conseil de l'ED 484-3LA a fixé au 15 juin 2022⁴ la date limite de dépôt des candidatures. Celles-ci doivent comporter une déclaration de candidature et un CV abrégé qui seront transmis au directeur actuel de l'École doctorale (p.meunier@univ-lyon2.fr).

³ de 676, 80€, comparé au montant du premier devis de 1065, 60.

⁴ Voir CR de la réunion du Conseil du 1^{er} mars 2022 : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

Une présentation des candidat.es aura lieu par visioconférence devant le Conseil de l'École doctorale le lundi 27 juin, puis l'élection par les membres du Conseil se déroulera pendant 48h, du 27 au 29 juin 2022, elle aussi à distance via l'application BALOTILO. »

La séance est levée à 12h50

Philippe MEUNIER

CR relu par Gilles DEL VECCHIO